



Le grand chambardement préfectoral Après faux-semblant de grand débat , Jeunesse et Sports en jus d'Orange stressé

Le 15 mai deux circulaires sont encore tombées de la photocopieuse : des notes blanches échappées de la plume du Premier Ministre. Ces circulaires officieuses, qui donnent cependant un axe fort de réforme territoriale de l'État, traitent sur plusieurs passages du sort réservé à Jeunesse et Sports. Les Préfets doivent rendre leur copie pour fin octobre. La réorganisation – déclinée à l'occasion de la prochaine Loi de Finance – devrait être effective le 01/01/2020. C'est la reprise de la circulaire du 24 juillet 2018. Ces deux circulaires combinées précisent le grand essorage des administrations centrales et déconcentrées. La méthode est grossière : le gouvernement laisse fuir des documents non signés Il évite ainsi tout dialogue sur les questions embarrassantes avec les syndicats. **Lors du CTMJS du 6 mai la Ministre des Sports ne pouvait répondre à nos questions. Lors d'une rencontre à Matignon, le 7 mai les conseillers Sport et Jeunesse du Premier Ministre ne pouvaient en dire plus. Le 15 mai ces circulaires, forcément déjà élaborées, les réponses tombent du camion.** Leur contenu est glaçant en ce qu'il confirmerait la duperie d'un pôle éducatif confié paradoxalement sur les territoires aux préfets et ne dit rien du sort réservé aux CTS comme à l'essentiel du niveau régional Jeunesse et Sports. Les départements peuvent imaginer ce qui les attend : aller en DASEN faire surtout du service national universel et du service civique.

Les réorganisations incessantes sont une stratégie managériale pour casser les collectifs de travail et les métiers. C'est le management qui a ravagé les salariés de France télécom/orange. Il a été parfaitement décrit et analysé par les sociologues du travail. Vous transférez rapidement de l'eau d'un verre dans un autre verre, plusieurs fois de suite. À la fin il y a moins d'eau dans le verre.

Nous subissons ces réorganisations depuis plus de 10 ans, avec des préfigurateurs, des consultations de pure forme, et un accompagnement pour gérer les séquelles... Rien de nouveau depuis Sarkozy : les mêmes finalités et les mêmes méthodes. Mais le scénario se noircit progressivement. La Loi de transformation de la Fonction Publique, les lois de finance, la réforme des retraites, l'objectif de rendre plus poreux les statuts, les destructions d'emploi public précarisent chaque jour un peu plus dans un pays qui se fracture.

La proximité prônée dans les discours officiels joue en effet de ciseau : on privilégie le département, le local et « en même temps » on mutualise, on incite à plus de polyvalence et moins de statut. Autrement dit, les services publics sont proches mais sans expertises ni compétences. Donc au service de l'idéologie du moment ou des suivantes encore plus autoritaires. C'est une entreprise de déqualification où le cadre d'emploi se substitue au statutaire actuel.



Recette de la soupe à la JS en mode contemporain

Extrait page 3 de la circulaire blanche :

Un effort de clarification des compétences, au sein de l'Etat, et entre l'Etat et les autres acteurs, dans les domaines suivants :

***Jeunesse vie associative**, en transférant à l'éducation nationale et l'enseignement supérieur la formation /certification dans le domaine de la jeunesse après allègement de la mission.*

***Sport**, en transférant la mission formation/certification, à l'éducation nationale après allègement de la mission, et en étudiant la possibilité d'externaliser l'homologation des installations sportives, à l'exception de la compétence pour les lieux accueillant du public.*

***Cohésion sociale-formation certification**, en transférant à l'éducation nationale et l'enseignement supérieur la certification des diplômes post baccalauréat dans le secteur social et à l'enseignement supérieur dans le domaine paramédical, après allègement de la mission, ainsi qu'en réformant l'organisation et le positionnement des instances médicales de réforme pour la fonction publique (FPE et FPH)*

Commentaire EPA : La mission de formation, transversale à JS, héritée de l'histoire du ministère, semble se réduire à une lecture pauvre des seules certifications et contenus de diplômes. On notera « l'allègement » de mission à rechercher qui prend tout son sens dans la « proportionnalité réglementaire » visant à réduire des exigences dans l'encadrement des activités physiques et sportives, en réponse à un souhait d'harmonisation européenne. Cette réduction de la mission de formation à la seule gestion des diplômes, séparée physiquement des services régionaux, revient à amputer par déconnexion les programmes et les pratiques, voire la formation toujours présente en CREPS.



Extrait page 4 de la circulaire blanche : privilégier le niveau départemental, réduire le régional

Rendre le service au plus près des usagers. C'est à l'échelon départemental que doivent être mises en œuvre les politiques de l'Etat. C'est cet échelon qui sera privilégié dans la répartition des effectifs, le niveau régional devant rester celui de l'impulsion, de l'évaluation des politiques publiques et de la coordination.

Commentaire EPA : Un nouveau redéploiement (déjà engagé dans le domaine JEP) se profile. Or c'est dans les DDI que l'emploi a le plus diminué en 10 ans depuis la RGPP/MAP. La logique de destructions d'emplois fait que même avec des effectifs régionaux redéployés, les départements resteront en déficit de compétences et de postes. En outre, c'est à l'échelon départemental qu'on subit le plus de pressions opposées à la déontologie éducative et à la revendication des spécialisations possibles pour les JEP. Le gouvernement choisit de tourner le dos à la revendication majoritaire des syndicats JS d'aller vers une structuration JS lisible au sein des rectorats. La proximité départementale nécessaire est un objectif atteignable si les équipes sont régionales tout en maintenant les affectations actuelles, en jouant sur les réseaux interdépartementaux. La proximité évoquée par la circulaire n'est qu'un affichage. Elle inscrit un redéploiement purement administratif.

Extrait page 4 de la circulaire blanche : créer le service public de l'insertion

[...] faire du retour à l'emploi l'objectif premier du chemin vers la sortie de la pauvreté, elle suppose que soient regroupées les compétences le retour à l'emploi [...] Cette nouvelle organisation devra permettre d'assurer un dialogue plus simple et plus efficace avec les acteurs du service public que sont les conseils départementaux, les CAF et pôle emploi.

Au niveau régional, en regroupant dans une entité unique les DIRECCTE et DRJSCS

Au niveau départemental, en regroupant les compétences de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des DDCS et des DRDJSCS avec les UT des DIRECCTE dans un nouveau réseau de directions départementales de l'insertion et de la cohésion sociale (DDICS).

Commentaire EPA : la logique gouvernementale est de construire un service de l'insertion focalisée sur le retour à l'emploi pour lutter contre la pauvreté. Or la pauvreté est multifactorielle. Elle n'est pas seulement liée à la perte d'emploi (paupérisation grandissante des jeunes, des retraités, monoparentalité, stagnation des salaires, affaiblissement de la protection sociale...). Selon le gouvernement, pour contribuer « au chemin de sortie de la pauvreté », il faut une fusion DRJSCS/DIRECCTE consistant à regrouper « dans une entité unique les DIRECCTE et DRJSCS ». Cette rédaction est englobante. Elle donne à penser que la totalité du niveau régional des DR(D)JSCS actuelles serait fusionnée avec la DIRECCTE. Car la part départementale Jeunesse et Sports des DRDJSCS sera versée aux DASEN, et la part départementale Cohésion sociale des DRDJSCS aux futures DDICS. La logique voudrait que ce ne soit que la part cohésion sociale du niveau régional qui soit versée à la DIRECCTE. Mais le doute est permis : au niveau régional on ne cite pas des compétences transférées mais on affirme une fusion de services.



Au niveau départemental on précise les **compétences (donc les missions)** qui sont transférées dans les futures DDICS. Il s'agit de la part cohésion sociale des DDCS fusionnée avec les UT DIRECCTE. Il faut comprendre que la part action sociale/logement des DDCSPP est aussi concernée puisque le schéma des DDCS vaut pour les DDCSPP.

Attention, tous les agents – quels que soient leur statut – qui sont sur des missions hors JS en DDCSPP (filière administrative, inspection, PTP) sont appelés à suivre leurs missions transférées au sein des DDICS. Les personnels qui ne sont pas JS d'origine (filières administratives et techniques de l'action sociale par exemple) mais qui assument des missions JS devraient suivre leurs missions dans les DASEN (voir ci-dessous). Enfin, les personnels sur missions JS des DR (dont le sort en creux n'est pas traité) pourraient être transférés (sauf les CTS privatisés à terme) en DASEN avec la part départementale JS actuelle des DR(D)JSCS. Carte blanche est laissée à chaque préfet d'organiser le scénario voulu par lui sur son territoire.

Extrait page 5 de la circulaire blanche : Recentrer les mission JSVA, les rapprocher de l'EN et préparer la mise en œuvre du SNU.

*[...] le MENJ se voit transférer les **missions** aujourd'hui exercées en matière de **JEPVA** au sein des **DDCS avec pour objectif de les revoir et de positionner notamment au service de la mise en œuvre du SNU.***

Un délégué académique à la jeunesse, placé auprès du recteur de région académique animera le réseau des équipes départementales [...] placées dans les directions des services départementaux de l'EN tout en restant sous l'autorité du préfet de département pour ces missions.

Commentaire EPA : la pire manière de penser le pôle éducatif nous est présentée. Il ne s'agit que d'un transfert d'un stock d'agents d'un point A (les services déliquescents JS actuels) vers un point B (les DASEN) pour y changer de missions et faire du SNU (aux antipodes de l'éducation populaire

et de l'émancipation) et probablement du service civique leurs priorités ou leur sacerdoce. Le point d'orgue c'est que le préfet devient le supérieur direct des fractions JEPVA placées en DASEN. Ce ne sera pas l'inspecteur d'académie. On n'est donc pas dans la continuité éducative hors l'École mais dans une conception de l'encadrement et de la formation des jeunes relevant du ministère de l'Intérieur. Comme il n'y aura plus de chef de service comme aujourd'hui (DR ou DD) puisque plus de services dédiés, un délégué académique à la Jeunesse sera créé pour coordonner les équipes JEPVA des DASEN. On est dans la pure logique administrative tournant le dos au métier. C'est un camouflet pour nos mandats.

Extrait page 5 de la circulaire blanche : le sport.

Les missions de l'Etat seront recentrées autour du soutien au sport de haut niveau et de l'intervention dans les territoires carencés. L'agence nationale s'appuiera sur les CREPS pour le Haut niveau et sur les équipes positionnées dans le DASEN pour ce qui concerne le sport pour tous et les territoires carencés.

Le préfet sera le représentant territorial de l'Agence qui n'aura d'autres services déconcentrés que ceux mentionnés ci-dessus.

Commentaire EPA : le traitement qui est fait du sport est de pur éclatement et élagage. Ci-dessus on a pu voir que les certifications étaient fondues dans les services rectoraux. Au plan national l'Agence aura une antenne dans les CREPS centrée sur le haut niveau. En DASEN on aura une présence de conseillers d'animation sportive focalisés sur le sport pour tous et les territoires carencés. Il n'est même pas évoqué d'autres missions puisque le principe dominant est d'avoir recours à des externalisations pour tout ce qui ne relève pas de la prérogative d'État résiduelle en sport. Le sort des CTS apparaît scellé : on ne les évoque pas, ils ont déjà disparu. Quant aux CAS régionaux s'ils sont sur les certifications ils iront dans les Rectorats, s'ils sont sur le haut niveau ils iront en CREPS, sinon ils connaîtront le même sort flou que celui des JEP. Chacun aura noté qu'il n'est même plus question d'être formateur dans un CREPS. Le démantèlement apparaît d'ampleur. Bien entendu tous les CAS placés sur le CNDS seront à reconvertir.

« Les restes » de la circulaire, recette pour détruire

Plusieurs passages concernent **la mutualisation des moyens des administrations déconcentrées**, le renforcement du ministère de l'intérieur et des SGAR, la fusion des BOP 333 et 307. La mutualisation des fonctions support, achats, ressources humaines, immobilier dans des secrétariats généraux communs est confirmée, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020. Il y aura même expérimentation des secrétariats généraux communs avec les services EN dans deux départements.

Les emplois supports seront intégrés à un nouveau programme budgétaire fusionné dans le cadre du projet de loi de finances 2020. Une concertation (comprendre des réunions d'information et d'accompagnement) sera organisée, selon des modalités à fixer par les Préfets.

Bien entendu les Maisons France Service sont évoquées et les Préfets doivent travailler à leur installation et à leur fonctionnement polyvalent pour l'ensemble des informations à fournir aux usagers. Rien n'est précisé, tout reste à concevoir territoire par territoire... Les Préfets devront rendre leurs copies des schémas arrêtés pour fin octobre. Les mobilités (comprendre les nouvelles affectations et changements de missions) vont nécessiter un « accompagnement » idoine (financier et RH). L'île de France, la Corse et l'Outremer verront leurs dispositifs spécifiques précisés plus tard. Le scénario est donc le même que pour la REATe.



Petits schémas de la centrifugeuse programmée pour Jeunesse et Sports

EXEMPLE de trois entités actuelles et leur devenir : une DRD de 200 ETP, une DDCS de 50 ETP, un CREPS de 100 ETP



DRDJSCS 200 ETP

- 40 ETP Action sociale région transfert DIRECCTE ou Rectorat de région si formation
30 ETP action sociale/logement département transfert DDICS
- 10 ETP JEP région transfert DASEN probable ou Rectorat de région si formation
5 ETP JEP département transfert DASEN
- 20 ETP Sport région transfert CREPS si haut niveau, Rectorat de région si formation
ou DASEN probable pour les autres
10 ETP Sport département transfert DASEN
50 ETP CTS externalisation ou reconversion
- 25 ETP fonctions support région transfert DIRECCTE, DASEN, voire Rectorat ou
Préfecture
- 10 ETP fonctions support département reconversion vers DDICS DASEN ou
Préfecture

DDCS 50 ETP

- 25 ETP action sociale/logement département transfert DDICS
- 5 ETP JEP département transfert DASEN
- 10 ETP Sport département transfert DASEN
- 10 ETP fonctions support département reconversion vers DDICS ou DASEN ou
Préfecture

CREPS 100 ETP

Arrivée de quelques ETP DR sport

Un pôle éducatif à la main des préfets n'est pas éducatif

Un constat s'impose cette réorganisation est un trompe-l'œil ! Le pôle éducatif interministériel que nous voulions pour Jeunesse et Sports nous permettait de sortir des mouvoirs des DDI et de la gestion calamiteuse du SG MAS et de sa DRH et de réhabiliter nos missions éducatives.

Qu'avons-nous ? Un transfert des CEPJ de DDI en DASEN pour revoir leurs missions et les concentrer sur le pire des programmes tel qu'il est conçu : le SNU. Les CEPJ des DR vont plus que probablement être versés en DASEN car aucune place n'est prévue pour l'échelon académique si ce n'est pour isoler les certifications en rectorats. Pour les quelques collègues qui ont encore un profil de poste de formateurs c'est la bérézina. La réforme qui se présente est purement administrative avec une fiction à la clé : le renforcement du rôle préfectoral qui fait que les agents JS sont un Cheval de Troie du ministère de l'Intérieur au sein du ministère de l'Éducation. Un comble. Nous servons avec les CAS versés en DASEN de pôle d'expérimentation voué à l'encadrement social.

Quand c'est flou, y'a des loups

On notera que la sortie de la DRH des ministères sociaux n'est pas pleinement garantie. On peut certes penser que l'arrivée dans les DASEN et Rectorats va à court terme modifier les conditions de travail liées aux règlements intérieurs locaux mais sur quels considérants ? On peut fort bien avoir une organisation hybride maintenue avec une gestion des corps spécifiques JS maintenue au sein des ministères sociaux, soumise aux arbitrages de la gestion d'emploi des ministères sociaux. Car les agents de ce qui va rester du ministère des Sports font l'objet d'un flou général et ne sont en rien transférés au MENJ !

Tout va être à revoir y compris en termes de compléments indemnitaires pour la filière administrative selon qu'elle soit en CREPS (ministère des Sports resté à la cohésion sociale ?) ou en DASEN ou rectorats, idem pour le temps de travail à revoir et dans le flou (SG MAS ou MENJ ?).

Les CREPS ne sont pas à l'abri de mauvaises surprises. Ils sont en lien avec l'agence du sport sur le haut niveau. Or ils ont aussi une fonction « grand INSEP », une dimension éducation populaire pour certains. Sans réaffirmation de leurs missions de formation en JEP et Sport ils sont à la merci de l'Agence. Ils ne vont bénéficier que d'une poignée de transferts alors qu'il aurait fallu renforcer ces opérateurs, en particulier par des apports JEP de la DR et la mise en réseau avec les CAS et CEPJ des départements.

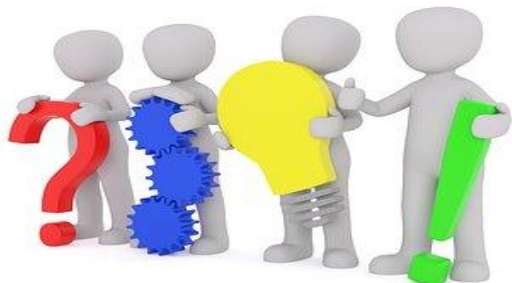
La consigne est donnée aux préfets d'ajuster à leur territoire ces nouveaux scénarios. Nous risquons de voir se renforcer des organisations différentes selon les départements et les régions.

Les instances de dialogue actuels (CT, CHSCT) sont condamnées à disparaître avec les services : aucune préparation n'a été pensée sur le sujet, or cela ne se fait pas en 6 mois et au 01/01/2020 tout devrait pouvoir devenir opérationnel. C'est le résultat d'une réforme bâclée, cachée aux syndicats car pervertie par une vision comptable sous la coupe de Bercy et du ministère de l'Intérieur ;

Même les carrières des PTP et de l'inspection sont compromises. Tout est à revoir avec des critères d'accès aux classes exceptionnelles impossibles à maintenir en l'état (critères fonctionnels détruits), viviers éclatés ou amputés si les CTS disparaissent, unités de travail atomisées... Manifestement la représentation que le MENJ a des métiers Sport et JEP risque fort de se superposer à celle des Affaires sociales : les PTP sont des chargés de missions comme n'importe quel attaché d'administration. Tout le travail fait avec la DJEPVA est rayé d'un trait de plume.



Ouvrir des pistes et vite ! Au niveau national d'abord pour cadrer les préfets !



Le premier chantier est de travailler avec les cabinets et directions des ministères de l'Éducation et des Sports pour nous assurer de quitter définitivement les ministères sociaux et surtout assurer la gestion conjointe des corps de PTP qui avec l'inspection sont les seuls à garantir une lisibilité et une complémentarité de la mission JS. Cette question est fondamentale pour l'organisation des mouvements annuels même si nous avons bien compris que la fonction publique veut rendre les mobilités confidentielles et à la main des directions locales sans consulter les CAP.

Nous devons être pragmatiques : la cohérence voudrait que nous soyons tous gérés par l'Éducation Nationale et nous devons éviter l'éclatement sport/JEP qui ferait que le corps des CTPS soit confié au ministre chargé des sports avec les PS et les seuls CEPJ à l'Éducation.

Conjointement, il nous faut vérifier le maintien d'un CTM JS spécifique. Si le ministère des Sports disparaît ce CTM devient caduque. Or la réforme en cours condamne ce ministère.

Il nous faut trouver une solution concertée pour le dialogue social déconcentré. Car dans le scénario dépeint il n'y a plus de DRJSCS ni de DRDJSCS. Il n'y a plus DDCS ni de DDCSPP non plus. Les rares collègues qui iront dans les rectorats dépendront de ces CT déjà constitués. Pour les collègues versés en DASEN ils dépendront aussi de ces CT et là aussi il n'y aura pas de nouvelles élections les effectifs « ajoutés de la JS » n'étant pas suffisants pour revoir la composition de ces instances. Dans les nouvelles grandes régions la situation des antennes régionales va être cruciale : où iront les effectifs actuels ?

Un moment de dialogue particulier devra être organisé avec la DJEPVA sur les missions et le chantier bafoué sur les spécialités et concours de recrutements JEP au vu de la volonté d'infliger le SNU comme mission structurante.

EPA doit porter une conception cohérente consistant pour l'éducation populaire à reprendre pied dans les CREPS sur des missions éducatives et d'accompagnement des pratiques associatives, professionnelles et bénévoles. Les CAS des DR doivent aussi pouvoir investir plus largement les établissements : il y a là des avancées à travailler dans la négociation pour pouvoir améliorer un scénario tragique et qu'il ne soit pas une mise à mort. Car c'en est une.

Une autre question doit aussi être clarifiée concernant l'accompagnement à l'emploi. Cette mission existe surtout en DR(D)JSCS. Rien n'interdit de penser qu'on peut l'assimiler à de l'insertion au sens de la conception gouvernementale visant à restructurer les ministères sociaux en un seul (action sociale/emploi) et dans ce cas on aurait encore des poignées de collègues transférées en DIRECCTE !



Agir vite à l'interne et à l'externe

Tout d'abord EPA doit prendre ses responsabilités et proposer à, **toutes les organisations syndicales une réunion nationale destinée** à croiser les lectures (qui risquent d'être différentes voire opposées) de la situation. Si des convergences sont possibles il faudra les travailler pour nous unir et agir ensemble. Cette réorganisation ratée sonne le glas de nos métiers et de notre service public. Elle ne peut qu'aboutir à l'extinction des corps spécifiques JS à très court terme. L'unité est indispensable. Elle passe par la prise de conscience.

En fonction de l'arc de forces commun, faire se rejoindre les luttes JEP et SPORT avec les CTS et faire de la fête du Sport des 23 et 24 juin un moment fort de protestations sur la destruction en cours.

Demander partout la convocation de CT pour mettre ce point à l'ordre du jour, partout DDI, DR et établissements. (Il faut la moitié des représentants des personnels). Il faut y porter le transfert du plus grand nombre en établissements sur les missions liées à la formation, y compris venant des DDI.

Provoquer des AG des personnels en intersyndicale pour débattre et poser des exigences (ne pas se contenter de revendiquer des mesures d'accompagnement)



Se syndiquer, ne pas rester isolé.



Entrer dans une démarche généralisée de grève du zèle pour ne faire que son métier et rien que son métier. S'appuyer sur le statut, les spécialités, les disciplines. Faire son contrat d'objectif. Investir et réinvestir les missions éducatives et uniquement éducatives. Refuser le service national universel. Construire en équipe des projets de développement du sport et de l'éducation populaire inscrits dans l'éducation non formelle et tout au long de la vie. L'action par le métier est essentielle car cette réorganisation ne vise qu'une chose : nous faire disparaître dans nos métiers, statuts et missions

Le secrétariat national EPA-FSU, lundi 20 mai 2019